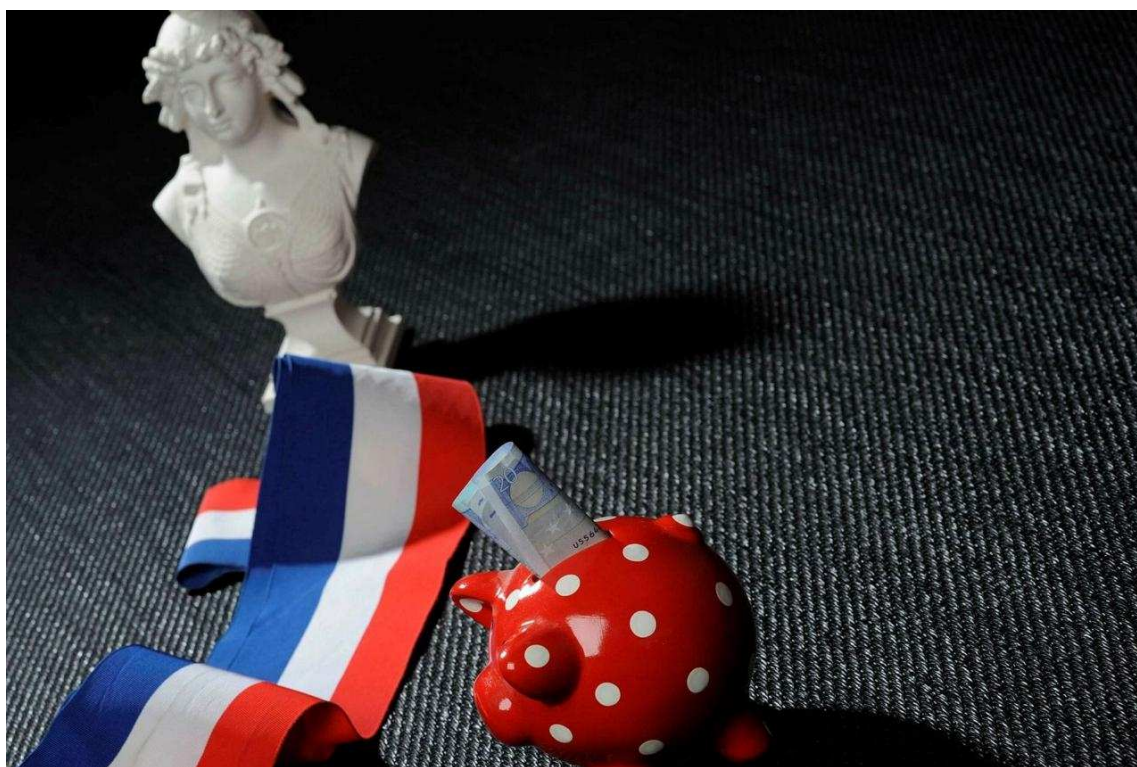


panorapresse.ouest-france.fr

Endetté, le syndicat scolaire de Troarn sera bientôt dissous

4-5 minutes

Dans la tourmente, le syndicat scolaire de [Troarn](#) sera bientôt dissous, et les communes doivent rembourser la dette



Les communes, ayant des enfants scolarisés à [Troarn](#) ([Calvados](#)), doivent rembourser la dette de 167 900 € du syndicat scolaire, qui doit être dissous en fin d'année 2025. | archives

Au mois de septembre, 12 communes, ayant des enfants scolarisés au collège Montgomeri et aux écoles de [Troarn](#), ont eu la surprise de se voir réclamer 167 900 € d'impayés, correspondant à quatre ans d'exercice du syndicat scolaire. Une réunion était organisée, jeudi 11 décembre 2025 à [Émiéville](#), pour essayer de comprendre cette situation.

Le syndicat scolaire des écoles et du collège de [Troarn](#) doit être dissous en fin d'année pour être transféré au Département du Calvados. Depuis 1966, la structure intervient pour le transport et la nourriture des élèves venant de 12 communes et scolarisés à [Troarn](#).

Mais au mois de septembre, lors d'une réunion de travail sur la dissolution, 167 900 € d'impayés, principalement liés à des factures, ont été découverts. « **S'il n'y avait pas eu ce projet de dissolution, nous n'aurions rien su** », précise un élu, parmi la vingtaine de personnes venue « **pour comprendre la situation** » à [Émiéville](#) jeudi 11 décembre 2025.

La gestion des 12 communes n'est pas mise en cause

Dès le début de la réunion, [Jean-Luc Garnier](#), maire de [Bavent](#), a tenu à rassurer les participants : « **La gestion des communes n'est pas mise en cause par la Préfecture** ». Dans un document émanant du syndicat scolaire, le paiement des 167 900 € a été réparti entre les diverses communes adhérentes au prorata de la population de chaque commune et du nombre d'élèves concernés.

Contacté par téléphone, [Christophe Cliquet](#), président du syndicat, se dit « **profondément désolé** ». Il explique « **les gestions de 2020, 2021 et 2022 étaient bien tenues et j'ai fait une totale confiance au gestionnaire. Et je n'ai pas eu d'appels de fournisseurs mécontents de ne pas être réglés. Quand j'ai découvert la situation au mois de juillet, j'ai immédiatement supprimé mes indemnités ainsi que celles de la vice-présidente. La totalité des fournisseurs sera réglée la semaine prochaine. J'ai une pensée pour toutes les communes qui auraient pu lisser les dépenses sur plusieurs années s'il n'y avait pas eu cette situation.** »

Des questions en suspend

À l'issue de la réunion, beaucoup de questions restent encore sans réponse. Plusieurs participants à la réunion regrettent que les documents fournis, lors des différentes réunions, présentaient un budget à l'équilibre. D'autres fustigent le fait de ne pas avoir été informé que des contrôles sanitaires avaient été négatifs. « **Je peux fournir des documents officiels prouvant que la situation n'est pas celle qui est critiquée** », répond le président du syndicat.

Le Département a également informé les douze communes de sa décision de ne pas renouveler la convention qui lie le Département et le syndicat scolaire pour la gestion de la restauration du collège Montgomeri, au regard « **des nombreux manquements aux respects des règles de maîtrise sanitaire constatés à plusieurs reprises** ».

Une convention de dissolution, qui doit être effective au 1er mars 2026, a été demandée par le Préfet du Calvados

Combien doit rembourser votre commune ?

À la veille de la dissolution du syndicat, demandée par la Préfecture, [la situation doit être régularisée, et chaque commune concernée doit s'acquitter d'une partie de la somme à régler](#). Voici le détail.

[Banneville-la-Campagne](#), 189 habitants, 16 élèves, 4 134 € ; [Bavent-Robehomme](#), 1 945 habitants, 64 élèves, 25 472 € ; [Émiéville](#), 632 habitants, 27 élèves, 9 329 € ; [Escoville](#), 852 habitants, 39 élèves, 13 018 € ; [Janville](#), 387 habitants, 11 élèves, 4 774 € ; [Petiville](#), 566 habitants, 17 élèves, 7 137 € ; [Saint-Pair](#), 246 habitants, 9 élèves, 3 375 € ; [Saint-Pierre-du-Jonquet](#), 293 habitants, 17 élèves, 5 085 € ; [Saint-Samson](#), 317 habitants, 8 élèves, 3 739 € ; [Sannerville](#), 1 906 habitants, 89 élèves, 29 419 € ; [Touffréville](#), 395 habitants, 20 élèves, 6 361 € ; [Troarn](#), 3 442 habitants, 178 élèves, 56 057 €.